

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 SEPTEMBRE 2023

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE MONSIEUR LE MAIRE DE MONT DE MARSAN ET MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Ce jeudi, Charles Dayot, maire de Mont de Marsan a signé une convention avec Olivier Janson, procureur de la République au tribunal judiciaire de Mont de Marsan, pour la mise en place du rappel à l'ordre par le maire à l'attention des habitants de Mont de Marsan.

Cette convention permettra au maire de procéder à des rappels à l'ordre dans certaines situations de trouble à l'ordre public (troubles de voisinage, dépôts d'ordures sur la voie publique, incivilités, absentéisme scolaire, contraventions pour non-respect d'arrêtés municipaux, etc.) à l'exception des crimes et délits, qui restent de la compétence du parquet.

Le rappel à l'ordre pourra s'adresser aux personnes majeures mais aussi aux personnes mineures, accompagnées de leurs représentants légaux.

Monsieur le Maire, ou un adjoint, pourra solliciter le parquet via une adresse dédiée pour vérifier que les conditions sont bien remplies, puis convoquer la personne en mairie pour réaliser ce rappel à l'ordre.

Il s'agit d'un dispositif attractif car peu formel et rapide. Le lien direct avec le parquet de Mont de Marsan permet à ce dispositif d'avoir une vraie fonction de prévention de la délinquance par l'intervention d'un acteur de la vie locale, le maire ou un élu de la commune.

Charles Dayot, maire de Mont de Marsan, et Olivier Janson, procureur de la République, se tiennent à votre disposition pour échanger sur la signature et la mise en place future de cette convention.

Contact presse

Direction de la communication
direction.com@montdemarsan-agglo.fr



montdemarsan.fr

